

Régate Rassemblement de ligue 2019
Dunkerque – 05 & 06 octobre 2019
Club YCMN
CLIB Grade 5A - OSIRIS Grade 5C

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLE 2017-2020

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 Pour les CLIB, les règles de classe pour chaque type de bateau

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au YCMN

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons du YCMN
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

	Samedi 05/10	Dimanche 06/10
Briefing Skipper au club House	12h00	9h30
1 er signal d'avertissement	14h30	10h30
Nombre de courses CLIB	1 à +	1 à +
Osiris – parcours côtier	1 à +	
Remise des prix – CRV	19h00	17h00

- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore **CINQ minutes** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **15h45**

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont les suivants :

Classe	Pavillon affiché sur le bateau comité
OSIRIS	Ligue de Voile Nord Pas de Calais
CLIB	570 rouge sur fond blanc

7. ZONES DE COURSE voir plan en annexe

Parcours construit : Dans la zone de la SILE 1 ou de la SILE 2

Parcours côtier : entre le port de Dunkerque Ouest et la frontière Belge

La zone de départ pour les Osiris sera définie lors du briefing skipper

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits

- pour les CLIB Annexe parcours

- pour les OSIRIS, remis à chaque concurrent le samedi 05 octobre à l'issue du briefing.

- 8.2 **Parcours Côtiers :**

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en

la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9. MARQUES

9.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont :

A MARQUES DE PARCOURS CONSTRUIT POUR LES CLIB

- Bouée n°1 , Bouée n°2 et Bouée n°3: **bouée CYLINDRIQUE BLANCHE**
- Bouée de départ (= aussi bouée 3)
- Bouée d'arrivée : **bouée Baton JAUNE**

B MARQUE DE PARCOURS CÔTIER

- Seront définies sur les parcours annoncés samedi 05 octobre à l'issue du briefing
- La marque de dégagement **bouée CYLINDRIQUE BLANCHE**

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe Zone de course**.

11. LE DEPART

11.1 Le départ sera donné conformément à la RCV 26.

11.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un **pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord**.

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **5 minutes** après son signal de départ sera classé DNS.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS Non applicable

13. L'ARRIVEE

Pour les CLIB, la ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.

Pour les Osiris, Il appartient à chaque bateau d'assurer avec rigueur son auto-pointage horaire lorsqu'au passage de la Bouée Jaguar la position de celle-ci est relevée dans le 180° et à moins de 0.1 nm , **l'heure officielle légale étant donnée par le GPS**. et cela en venant de la dernière marque

Chaque skipper devra remettre dès que possible le document « déclaration d'arrivée » Annexe 2 au secrétariat du jury situé au YCMN

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 Pénalité : différente de la **RCV 44.1 – 1 tour**

14.2 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Type de parcours	Temps cible (*1)	Temps limite 1 ^{er} pour finir	Fermeture de ligne d'arrivée (*2)
Construit	0h45	1h30	0h15 après le premier
Côtier	néant	néant	Samedi : 19h00

(*1) Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

(*2) Temps limite après le premier : Seront classés DNF, les bateaux ne réussissant pas à finir, dans les délais indiqués, après le premier bateau de chaque classe ayant effectué le parcours et fini. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Toutes les réclamations seront instruites le dimanche pour la classe CLIB et le samedi pour la classe OSIRIS

16.2 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au YCMN. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

16.3 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.

- 16.4 Des avis seront affichés dans les **30 minutes** suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située **YCMN**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.5 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Evacuation des détritrus
 - Limitation de sorties de l'eau
 - Communication radio et téléphone
 - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
- 16.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
 - b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

17. CLASSEMENT

Un classement est effectué pour chaque classe OSIRIS et CLIB

17.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

17.2 Courses retirées

Quand **2 courses** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le **total de ses courses**

Quand **3 courses ou plus** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le **total de ses courses moins la plus mauvaise**

17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

18. REGLES DE SECURITE

18.1 Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle par déclaration d'arrivée est mis en place pour les OSIRIS . Une déclaration d'arrivée doit être déposée au PC course situé au club house du YCMN. dès le retour à terre. Pour chaque course de la journée, y déclarer :

Si course terminée : l'heure d'arrivée

Si pas pris le départ : DNS

Si abandon de la course : DNF

Les concurrents inscrits qui décident de ne pas courir doivent en avvertir le PC course dans les plus brefs délais.

Les concurrents qui renoncent à prendre le départ doivent remettre leur déclaration d'arrivée en notifiant leur abandon.

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

18.3 Le canal VHF utilisé en course est **VHF 77** . Attention : dans le chenal du port de DUNKERQUE, vous avez l'obligation d'écouter le VHF 73 et de respecter les signaux. (VTS Dunkerque)

18.4 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

18.5 Le port de la brassière est obligatoire (DP)

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21. PUBLICITE Non applicable

22. BATEAUX OFFICIELS Non applicable

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS Non applicable

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritrus dans l'eau. Les détritrus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

25. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION Non applicable

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU Non applicable

27. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

28. PRIX Non applicable

29. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DESIGNES

Président du Comité de Course : **Michel Couliou**
Président du Jury : **Philippe Godeau**

ANNEXE « PRESCRIPTIONS FEDERALES »

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016

Applying to foreign competitors

RRS 64.3 (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67 (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5 (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78 (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3 (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88 (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

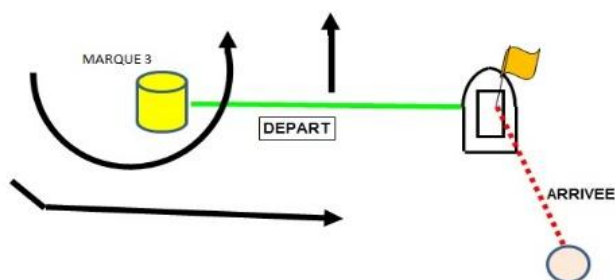
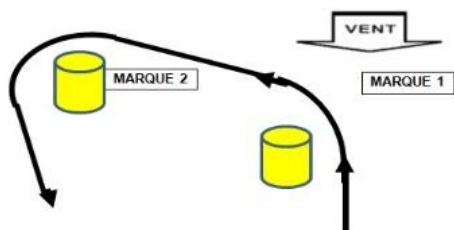
RRS 91 (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

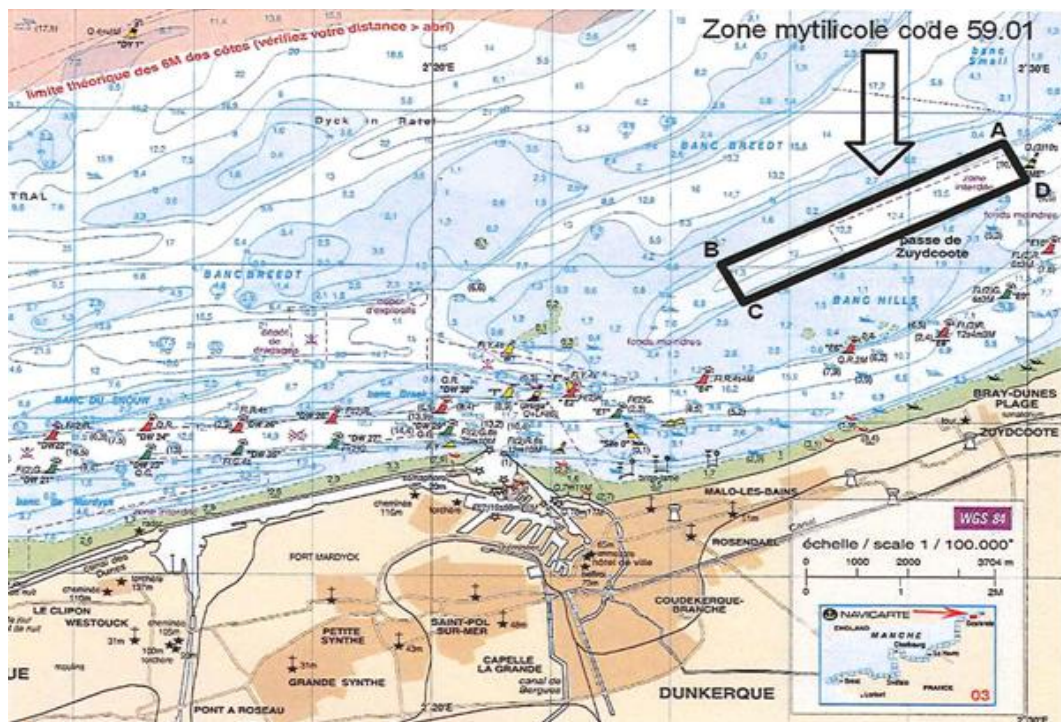
APPENDIX R (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr

ANNEXE Parcours pour les CLIB 2 tours



ANNEXE ZONES OBSTACLES



- Point A: 51° 07, 53' N- 02° 29, 60' E
- Point B: 51° 05, 94' N- 02° 24, 65' E
- Point C: 51° 05, 59' N- 02° 24, 96' E
- Point D: 51° 07, 17' N- 02° 29, 90' E

SECURITE – SAFETY

- Priorité absolue au trafic commercial dans les chenaux d'accès aux ports Est et Ouest.
- Faire attention au feu lumineux régulant l'accès et la sortie du port Est. Une veille de VTS Dunkerque sur le canal 73 de la VHF est recommandée.

La position des bouées est donnée à titre indicatif pour les parcours côtiers.

Marques de parcours temporaires		
	Définies lors du briefing	
Marques de parcours fixes		
Jaguar	51°03.540'N 02°22.230'E	
E1	51°04.000'N 02°23.100'E	
E2	51°04.300'N 02°22.300'E	
E4	51°04.500'N 02°24.400'E	
E6	51°04.800'N 02°27.000'E	
E8	51°05.100'N 02°28.600'E	
E9	51°05.700'N 02°29.700'E	
E10	51°06.270'N 02°30.420'E	
E11	51°06.900'N 02°30.900'E	
E12	51°08.000'N 02°30.700'E	
DDF	51°05.930'N 02°30.890'E	
Sile 0	51°03.720'N 02°23.480'E	
Sile 1	51°03.970'N 02°24.100'E	
Sile 2	51°04.330'N 02°25.890'E	

Déclaration d'arrivée Rassemblement de Ligue Courses du Samedi

A remettre au bureau d'accueil dès votre arrivée et, au plus tard, une heure après la fin de course officielle.

Nom du bateau	
Nom du skipper	

Je soussigné, skipper du voilier, déclare sur l'honneur avoir effectué le parcours en respectant les règlements de l'I.S.A.F, de la F.F.V. et des instructions de course et avoir coupé la ligne d'arrivée à :

Course	Heure d'arrivée (*) HH:MM:SS (ou DNS – DNF)	Devant le bateau	Derrière le bateau
1			

(*) L'heure déclarée doit être celle donnée par le GPS.

(en général, l'heure peut être affichée et figée en appuyant sur le bouton Mark du GPS)

A défaut de GPS, l'heure déclarée doit être celle lue à votre montre réglée sur l'heure officielle de France Inter (4ème top). En aucun cas, votre montre ne devra être dérégulée entre l'arrivée et l'heure prévue de proclamation provisoire des résultats afin de pouvoir être présentée à la demande du jury.

Heure GPS	<input type="checkbox"/>	Heure montre	<input type="checkbox"/>	
-----------	--------------------------	--------------	--------------------------	--

Réclamations	
---------------------	--

Signature skipper		Numéro portable skipper	
--------------------------	--	--------------------------------	--